



+ DÉCHETS

GUIDE PRATIQUE 2022

Agnetz - Breuil-le-Sec - Breuil-le-Vert - Bury - Cambronne-lès-
Clermont - Catenoy - Clermont - Erquery - Etouy - Fitz-James
- Fouilleuse - Lamécourt - Maimbeville - Mouy - Neuilly-ss-
Clermont - Nointel - Rémécourt - St Aubin-ss-Erquery

ÉDITO

Depuis plusieurs années, nous avons à cœur de développer la valorisation des déchets. Au-delà d'un « effet de mode », nous sommes convaincus au Pays du Clermontois d'une évolution positive des préoccupations environnementales. Et même si cette conscience écologique ne peut se créer sans la bonne volonté des usagers, nous avons le devoir à notre niveau d'en faciliter l'émergence et le renforcement.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait évoluer ces dernières années le dispositif de collecte de vos déchets : la possibilité d'acquérir un composteur à petit prix depuis 2012, la mise en place du tri en porte à porte en 2019 et plus récemment la dotation de bacs à déchets verts.

Tous ces moyens ont contribué à faire baisser le volume des déchets ménagers de 27% sur ces 10 dernières années. Un effort considérable qui permet aujourd'hui une facture réduite et que nous vous encourageons à maintenir jour après jour.

Nous mettons les outils à votre disposition, mais c'est toujours à vous de faire le tri !

Lionel Ollivier

Président du Pays du Clermontois

Jean-Claude PELLERIN

Vice-président Environnement / Déchets

Sommaire

2-3 Règles de collecte

4-5 Le tri des emballages

6-7 Le tri du verre

8 Les ordures ménagères

9 Les déchets verts

10 Le compostage

11-13 Les déchèteries

14 Allo Encombrants

15 Votre Calendrier détachable

16 Compostez toute l'année

+ RÈGLES DE COLLECTE

Gestion des bacs et sacs de tri

• Pour les bacs :

- Disposez vos déchets en vrac dans le bac (pas de sacs !)
- Positionnez le bac sur le marquage, la poignée orientée côté maison et retirez-le dès que possible pour ne pas gêner la circulation.
- Ne mettez pas de vrac ou de sacs à côté ou sur le bac et veillez à ne pas garer de voiture à moins de 50 cm des bacs.

• Pour les sacs :

- Ne mettez pas les sacs dans une poubelle mais directement sur le trottoir.
- Il vous est possible de sortir plusieurs sacs et de placer les cartons plus volumineux à côté.

➔ **Voir les communes et rues concernées sur le calendrier de collecte p.15**

**ATTENTION, SI CES RÈGLES
NE SONT PAS RESPECTÉES
VOTRE BAC NE SERA
PAS COLLECTÉ !**

Règle 1



Poignée des bacs côté habitation

Règle 2



Alignement sur les marquages au sol

Règle 3



Pas de vrac ni de sacs sur ou à côté des bacs

Règle 4



Véhicules stationnés à 50 cm minimum des bacs



Bac bien placé = Bac collecté !

BACS À COUVERCLE VERT BACS À COUVERCLE JAUNE

●● Ces quelques règles maîtrisées, la collecte en sera facilitée !

Astuce : ne sortez votre bac que si son remplissage est supérieur à la moitié.



LE TRI DES EMBALLAGES

Règles de collecte

• **Pour les bacs** : un seul par foyer autorisé. Le bac fourni ne vous appartient pas. En cas de déménagement, il doit rester sur place, sinon son coût vous sera facturé. Il vous incombe d'utiliser votre bac conformément à sa destination et de le maintenir en bon état général et de propreté (obligation de nettoyage).

Le bac jaune est réservé au tri et ne doit pas être utilisé pour la collecte des déchets verts ou ordures ménagères.

• **Pour les sacs** : à récupérer en mairie, déchèterie, ou pour les habitants de Clermont, à la Communauté de Communes du Clermontois.

Attention, il est interdit d'utiliser les sacs pour les déchets verts, ordures ménagères ou pour aller à la déchèterie.

DATES DE DISTRIBUTION DES SACS DE TRI

- **30 avril 2022** - matin : marché de Clermont
après-midi : marché de Mouy
- **24 sept. 2022** - matin : marché de Clermont
après-midi : marché de Mouy

**À déposer dans votre
bac en vrac ou
dans un sac jaune**



**ADOPTÉZ LE
STOP PUB !**

**MARRE DE RECEVOIR DES PROSPECTUS, PUBLICITÉS
OU JOURNAUX GRATUITS ?
VOUS VOULEZ FAIRE UN GESTE POUR LA PLANÈTE ?**

Venez récupérer un autocollant Stop Pub à coller sur votre boîte aux lettres dans votre mairie ou à la Communauté de communes du Clermontois.





Déchets acceptés

Les papiers



Journaux, prospectus, magazines, enveloppes, papiers de bureaux, cahiers...

Les emballages papier



Sacs, sachets, boîtes, cartons, briques avec leur bouchon...

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Les emballages plastiques



Bouteilles et flacons avec leur bouchon, pots, boîtes et barquettes, sachets, tubes, sacs, films...

Les emballages métal



Bidons, aérosols, conserves, barquettes, canettes, tubes, couvercles, capsules...



Déchets non acceptés



masques, mouchoirs, essuies tout, gants, vaisselles cassées

**UN DOUTE,
UNE QUESTION ?**

+ D'INFO !

- ➔ www.smdoise.fr
- ➔ www.consignedetri.fr
- ➔ **guide du tri à télécharger**



+ LE TRI DU VERRE

Règles de collecte

- Déposez les bouteilles, flacons et bocaux entièrement vides. Pas besoin de laver les bouteilles et les pots, bien vider leur contenu suffit.
- Merci de ne rien déposer aux pieds des conteneurs afin de préserver les abords et l'environnement. Lorsqu'un conteneur est plein, d'autres sont certainement disponibles à proximité. (se référer à la liste des points d'apport par commune sur la page de droite).

RAPPEL

Il est interdit de déposer ou de jeter des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides ou tout autre objet de quelque nature que ce soit sur les plateformes des points d'apport volontaire sous peine de sanctions.

Jusqu'à 1500 € d'amendes



**Déchets non acceptés
dans la PAV verre**



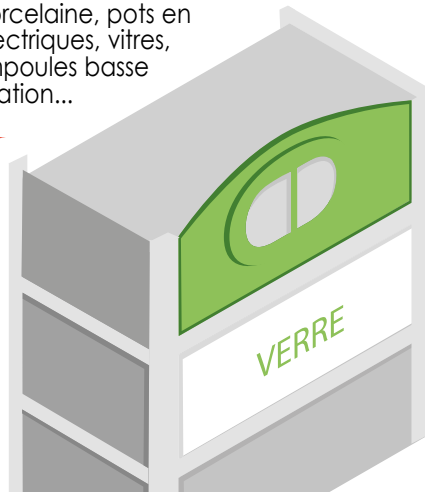
vaisselle, faïence, porcelaine, pots en terre, ampoules électriques, vitres, miroirs, vases, ampoules basse consommation...



Déchets acceptés



bouteilles en verre, pots et bocaux en verre



**À déposer dans
votre point d'apport
volontaire (PAV)**

LES POINTS D'APPORT

dans votre commune

Agnetz

Ronquerolles - r. de l'Abbaye	Virage ISES - r. de Fay
Parking Leader Price	Salle Sainte Agnès
Face au stade	Maison du Bâtiment

Breuil-le-Sec

Etang de Breuil le Sec (ancien)	r. de la Soie
Stade Vestiaires	ZAC de l'Aubier
Autreville route de Nointel	Rue de Crapin

Breuil-le-Vert

Parking nouveau Cimetière	Place Didier Dubois
Parking Auchan	Impasse des Sources Giencourt

Bury

r. Duvivier (parking magasin Kandy) - Bury	r. de Beauvais (près arrêt de car) - Bury
Stade de la Rosette	r. Pasteur (parking cimetière) - Mérard
r. F. Buisson (parking cimetière) - St Claude	Parking de l'Ecole de St Epin

Cambronne-lès-Clermont

Ars	Sortie Ars
Eglise - Parking r. de Clermont	Vaux

Catenoy

r. de Courcelles	r. des Sources
------------------	----------------

Clermont

Parking Centre Socio-culturel	Intermarché - r. G. de Nerval
r. Eugène Delahoutre	r. du Verger
Salle André Pommery	Place Vohburg
r. du Pont de Pierre	r. du Pied du Mont
Parking de la Gare	r. Emile Zola
r. Henri Breuil	r. Victor Hugo r. Alexandre Dumas
r. de Fay	

Erquery

r. de la République

Etouy

Près la Fontaine aux Bois	Parking du cimetière
---------------------------	----------------------

Fitz-James

Parking - r. Jules Ferry	r. Ernest Renan
r. Louis Aragon	Intermarché - r. Lavoisier
r. du Blamont	r. Louise Michel

Fouilleuse

r. des Vignettes

Lamécourt

Place de l'église

Maimbeville

r. de l'Ormaie

Mouy

r. de Nœud	r. Gal Leclerc - Parking Ch. de Gaulle
r. de Heilles	r. R. Bouchinet - HLM des Platanes
r. du 19 mars 1962 (parking)	Parking du cimetière
r. Léon Bohard (parking)	Place Pierre Sémard (gare)
r. du 11 novembre 1918 - Parking DIA	r. Jean Jaurès

Neuilly-sous-Clermont

Avenue du Grand Cerf	Avenue des Biches Auvillers
r. de la Commanderie	Grande Rue

Nointel

r. de la Croisette	Place Publique
r. du Château	

Rémécourt

Face à la Mairie

St Aubin-ss-Erquery

Face à la Mairie

+ LES ORDURES MÉNAGÈRES

Règles de collecte

- Disposez vos déchets dans un sac fermé avant de le jeter dans le bac et veillez à le sortir la veille au soir uniquement quand son remplissage est supérieur à la moitié.
- Positionnez le bac sur le trottoir (ou sur le marquage si vous en possédez un devant chez vous), la poignée orientée côté maison et retirez-le dès que possible pour ne pas gêner la circulation.

Gestion des bacs

Un seul bac par foyer autorisé. Le bac fourni ne vous appartient pas. En cas de déménagement, il doit rester sur place, sinon son coût vous sera facturé. Il vous incombe d'utiliser votre bac conformément à sa destination et de le maintenir en bon état général et de propreté (obligation de nettoyage).

Le bac est réservé aux déchets ménagers et ne doit pas être utilisé pour la collecte des déchets verts ou du tri.

✓ Déchets acceptés



vaisselle en verre, porcelaine, jouets cassés, déchets alimentaires, couches usagées, petits objets cassés, masques, gants, mouchoirs...

✗ Déchets non acceptés



emballages recyclables, carton, appareils électriques ou électroniques, déchets dangereux, gravats ou autres déchets de construction, déchets verts

À déposer dans
votre bac en sacs



ATTENTION, MÊME AVEC
UNE POUBELLE PLUS GRANDE
LE TRI DOIT ÊTRE FAIT !

Un soucis **de bac...**

- Bac volé ou endommagé ?
- Besoin d'un bac plus petit ou plus grand ?

Contactez-nous au **03 44 50 85 00**

+ LES DÉCHETS VERTS

NOUVEAU

Règles de collecte

Pour pouvoir être collectés, vos déchets devront être présentés uniquement dans le bac à déchets verts fourni par la Communauté de communes du Clermontois.

Les petits branchages, d'une longueur maximale d'un mètre, doivent être présentés en fagots liés avec de la ficelle ordinaire (qui se composte) dans la limite de 4 fagots par collecte.

Gestion des contenants

Un seul bac de 240 litres par foyer autorisé + 4 fagots.

Le bac fourni ne vous appartient pas. En cas de déménagement, il doit rester sur place, sinon son coût vous sera facturé. Il vous incombe d'utiliser votre bac conformément à sa destination et de le maintenir en bon état général et de propreté (obligation de nettoyage).

Le bac est réservé aux déchets verts et ne doit pas être utilisé pour la collecte des déchets ménagers ou du tri.

Déchets acceptés



tontes de gazon, tailles de végétaux, feuillages, petits branchages, végétaux flétris...

Déchets non acceptés



pots de fleur, film plastiques, souches, terre et gravats, fumier et litière d'animaux

RAPPEL

Brûler des déchets, de quelque nature que ce soit, est interdit et contribue à dégrader l'environnement.
Y compris les déchets verts.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 18 NOVEMBRE 2011.

La collecte en porte-à-porte,
DU 14 MARS AU 9 DÉCEMBRE
avec un arrêt estival
DU 18 JUILLET AU 12 AOÛT INCLUS
et toute l'année en déchèterie !

+ COMPOSTAGE

Informations et réservations :
www.pays-clermontois.fr
03 44 50 85 00
dechets@pays-clermontois.fr

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la décomposition des résidus végétaux par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau. Il permet de valoriser vos déchets verts dans une démarche de développement durable, en produisant un amendement de qualité pour vos plantes.

Demandez votre composteur gratuit !

Obtenez gratuitement un composteur en bois de 400 litres ou 600 litres.

Habitats collectifs : des solutions existent aussi pour vous... N'hésitez pas à nous contacter !



Déchets acceptés



fleurs fanées, branchages, pailles, écorces, mauvaises herbes, pelouse, feuilles mortes, épluchures, restes de repas, coquilles d'œuf, filtre café, sachet de thé, essuie-tout, mouchoirs, petits cartons...



Non recommandés



viandes et poissons, cendres, huiles, os

COMPOSTER, C'EST PAS COMPLIQUÉ !

- **Pour éviter les mauvaises odeurs**, il suffit de penser à l'aérer, mélanger, retourner ou y incorporer des branchages. Ajouter autant de matières brunes que de matières vertes.
- **Pour ne pas attirer les rongeurs**, évitez d'y mettre les restes contenant de la viande. Recouvrez les fruits de matières sèches. Ajoutez également un grillage à poule au fond du composteur.
- **Pas besoin d'un composteur**, le compost se fait aussi très bien en tas dans votre jardin !



+ DÉCHÈTERIES

Si vous habitez à **Bury** ou **Mouy**



Déchèterie de Bury

ZA du Bois Noir - 60250 Bury
Tél. 03 44 38 29 00 www.smdoise.fr
 (gestionnaire : SMDO)

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h/18h
Mardi	9h/12h	
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Conditions d'accès

Pour obtenir votre carte d'accès, retirez un coupon auprès du gardien.

Plus d'infos sur **www.smdoise.fr**

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI, ON FAIT LE TRI !

Vous ne devez pas apporter les différentes catégories de déchets en mélange, sinon vous devrez les trier sur place.

Pour gagner du temps et du confort, chargez votre véhicule en séparant bien les types de déchets, cela simplifiera votre vidage.

N'hésitez pas à demander conseil aux agents de la déchèterie.

Si vous habitez dans **les autres communes du clermontois**



Déchèterie de Breuil-le-Sec

ZA de la Ferme des Sables - 60840 Breuil-le-Sec
Tél. 03 44 50 85 00 www.pays-clermontois.fr
 (gestionnaire : CC du Clermontois)

	Matin	Après-midi	
		1 ^{er} mars au 31 octobre	1 ^{er} nov. au 28 fév.
Lundi	Fermé	13h30/18h	13h30/17h
Mardi	9h/12h		
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

Conditions d'accès

Avant votre première visite à la déchèterie, vous devez faire la demande d'une carte auprès de la Communauté de communes, 9 rue Henri Breuil à Clermont (pour les limitations, voir règlement).

N'OUBLIEZ PAS...



Lors de votre passage à la déchèterie, vous devez présenter votre carte de déchèterie et une pièce d'identité.

+ DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés



Déchets verts

Tontes, fleurs fanées, sciures de bois et bois non traités...



Gravats

Déchets de démolition, cailloux, béton, carrelage, verre non traité...



Cartons

Gros cartons d'emballages, cartons propres, secs et pliés.



Ferrailles et métaux non ferreux

Tôles, cadres de vélo...



Textiles

Textiles, linge de maison et chaussures



Huiles végétales

Huiles de friture.



Piles et batteries

Les batteries doivent encore contenir leur acide.



Tout-venant incinérable

Papiers peints, moquettes, matières plastiques (rigide et souple), fenêtres, PVC, polystyrène, feutre, bois (feuilleté, coloré, armé)...



Pneumatiques et huiles moteur usagées



Tout-venant non incinérable

Béton cellulaire/armé, laine de roche, sanitaires avec robinetterie, plâtre



Ameublement

Tables, chaises, matelas, canapés, armoires, couette et oreillers...



Cartouches d'encre



Déchets dangereux

Pots de peinture ou vernis, produits chimiques (white spirit, acétone...), produits phytosanitaires (pesticides...), aérosols...



DEEE ou D3E

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Cela concerne tout appareil utilisant de l'électricité pour fonctionner (220 volts, pile ou batterie). Quand vous devez vous débarrasser d'un appareil électrique ou électronique, ne le mettez pas à la poubelle ! Pour cela vous avez 3 possibilités :

1 Si votre appareil fonctionne et peut encore servir,

donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi (Emmaüs...).

2 Si vous achetez un appareil neuf,

le distributeur est tenu de vous reprendre gratuitement l'ancien, à l'achat ou la livraison. C'est le « un pour un ». Vous acquittez pour cela une éco-participation au moment de l'achat d'un appareil neuf.

3 Et sinon...

apportez-le en déchèterie !



Radiographies



Lampes usagées

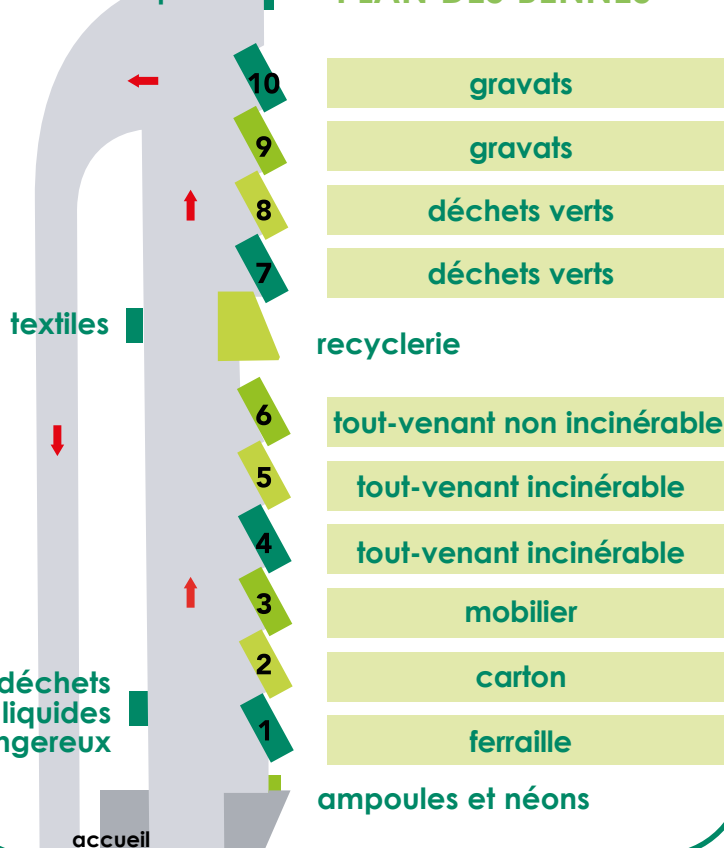
Tubes fluorescents dits «néons»,
lampe fluocompactes dites «basse
consommation».



Attention, ne se recyclent pas :
Les ampoules halogènes et ampoules
classiques à incandescence.
**Ces lampes sont à jeter à la poubelle (surtout
pas avec le verre)**

D3E - pneus

PLAN DES BENNES



Déchets non acceptés en déchèterie



Ordures ménagères
et sacs de tri sélectif



Déchets à base d'amiante
ou contenant du mercure
Bouteilles de gaz

DÉCHETS AMIANTÉS ?

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Ces entreprises spécialisées basées
dans l'Oise peuvent prendre en charge
vos déchets contenant de l'amiante :

- Véolia à Nogent-sur-Oise
03 44 55 97 81
- Ortec Services Environnement à Compiègne
03 44 38 36 00
- Attitude Environnement
03 44 51 50 50

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter

☎ 03 44 50 85 00

✉ dechets@pays-clermontois.fr

+ ALLO ENCOMBRANTS

Règles de collecte

Le service d'enlèvement des encombrants à votre domicile : Nous vous fixerons un rendez-vous, selon le planning du service, pour la prise en charge de votre objet encombrant.

Merci de veiller à démonter les meubles quand cela est possible et à enlever les vitres et les miroirs qui ne sont pas récupérés.

Ce service est exclusivement réservé aux particuliers.

Service gratuit !



**Sur rendez-vous
03 44 50 85 00**

Trucs et astuces !

Faire enlever ses encombrants à domicile coûte très cher. Il vaut mieux privilégier les solutions ci-dessous :

- **Transformez-les** : donnez une seconde vie à vos objets, à moindre coût.
- **Donnez-les ou vendez-les** : il existe des dépôts-ventes ou des sites internet dédiés à la vente d'objets d'occasion. Il y a également la solution Emmaüs qui collecte directement à votre domicile.
- **Faites-les reprendre** : les DEEE doivent être repris par les vendeurs lorsqu'un produit identique est acheté neuf (éco-participation).
- **Apportez-les en déchèterie !**



Déchets acceptés



Gros électroménager : machine à laver, sèche-linge, frigo, lave-vaisselle, congélateur...

Gros meubles : fauteuil, canapé, table, armoire, matelas, lit, salon de jardin...



Déchets non acceptés

- vitres et miroirs ;
- gravats et déchets de construction ou de travaux ;
- grosse cuve, chaudière, ballon d'eau chaude ;
- porte, fenêtre, abris de jardin, grillage ;
- cabine de douche, lavabo, baignoire, toilettes ;
- vélo ou autres jeux d'enfants ;
- télévision, matériel informatique ;
- outillage et matériel de jardinage ;
- chaises et autres petits meubles pouvant tenir dans une voiture.

CALENDRIER, collecte des déchets 2022

 à conserver

MÉMO JOURS DES COLLECTES PAR COMMUNE

Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Agnetz					
 sauf impasse des Prés à Foulon, rue des Sources, rue Robert Lavallée					
Breuil-le-Sec					
Breuil-le-Vert					
Bury					
Cambronne-lès-Clermont					
Catenoy					
Clermont					
 sauf Clermont : centre ville					
Erquery					
Etouy					
 sauf rue des Lilas, rue des Groseillers, rue du Moulin					
Fitz-James					
Fouilleuse					
Lamécourt					
Maimbeville					
Mouy					
Neuilly-sous-Clermont					
Nointel					
Rémécourt					
St Aubin-sous-Erquery					

JOURS DE COLLECTE DES SAPINS DE NOËL 2023

Communes	collectées le
Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Clermont, Etouy, Fitz-James	lundi 9 janv. 2023
Catenoy, Erquery, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Neuilly-ss-Clermont, Nointel, Rémécourt, St Aubin-ss-Erquery	mardi 10 janv. 2023
Mouy, Bury, Cambronne-les-Clermont	mercredi 11 janv. 2023

Pas de sapins avec neige artificielle, pas de décorations, pas de sac à sapin (en général ils ne sont pas biodégradables). Attention, passé ces dates, vous devrez déposer votre sapin à la Déchèterie ou au Point propre, il ne sera pas accepté dans la poubelle !

Les jours fériés en 2022

Cette année, les jours fériés n'ont aucun impact sur la collecte de vos déchets.



Sortez votre conteneur uniquement quand son remplissage est supérieur à la moitié et la veille au soir !



Collecte des emballages recyclables et papiers



Ordures ménagères



Collecte des déchets verts du **14 mars au 9 décembre inclus** (arrêt de la collecte entre le 18 juillet et le 12 août inclus)

Et pour plus d'informations...

www.pays-clermontois.fr

03 44 50 85 00



PAYS DU CLERMONTOIS

COMPOSTEZ TOUTE L'ANNÉE

PRINTEMPS

APPORTS : nettoyage jardin, désherbage, tonte, taille arbuste, déchets de cuisine.

ACTIONS : utiliser le compost mûr, remuer, arroser, aérer.

ASTUCES :

- l'ortie piquante non montée en grain est un activateur naturel qui dope le compost,
- utiliser la tonte en trop en paillage (étalement en fine couche aux pieds des arbres).

AUTOMNE

APPORTS : tonte, feuilles mortes, sciure de bois, déchets de cuisine.

ACTIONS : remuer, vérifier l'humidité, aérer.

ASTUCES : utilisation du compost en fertilisant.

ÉTÉ

APPORTS : nettoyage jardin, tonte, déchets de cuisine.

ACTIONS : remuer, arroser, aérer.

ASTUCES : vous avez bien nourri votre jardin, profitez-en...

HIVER

APPORTS : cendres de feu de cheminée en petite quantité, déchets de cuisine.

ACTIONS : fonctionnement au ralenti.

Pour avoir un bon compost, il faut que la quantité de carbone et d'azote soit équilibrée :

**MATIÈRES
BRUNES
DURES**

**MATIÈRES
VERTES
HUMIDES**

Carbone : structure le compost - matières plus longues à composer

Azote : rôle de combustible - facile à composer

Bois broyés, feuilles, paille, fanes du potager...

Tontes de gazon, compost jeune, épluchures de fruits et légumes...



PAYS DU CLERMONTOIS



Conception Pays du Clermontois
impression Polyservices - Beauvais
02/2022

Imprimé sur papier recyclé.